

**PROCÈS-VERBAL DE LA 87<sup>e</sup> SÉANCE  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**26 mars 2013, à 9 h 30**

**Adopté tel que rédigé à la séance du 5 juin 2013**

Procès-verbal de la 87<sup>e</sup> séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 26 mars 2013, à 9 h 30, à la salle 20.402 de la Commission des lésions professionnelles située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 20<sup>e</sup> étage à Montréal. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M. Normand Bolduc, président du Conseil

M<sup>me</sup> Marie Auger  
M<sup>e</sup> Robert Côté  
M<sup>e</sup> Suzie Ducheine  
M. Simon Julien  
M<sup>e</sup> Marie Lamarre  
M<sup>e</sup> Lucie Le François  
M. Michel Marchand  
M<sup>e</sup> Louis Morin  
M<sup>e</sup> Pauline Perron  
M. Antoine Roumi  
M<sup>e</sup> Alain Turcotte

M<sup>me</sup> Marie Despatis, secrétaire du Conseil

Membres absents :

M<sup>e</sup> Luc Harvey  
M<sup>e</sup> Nancy Chamberland  
M<sup>me</sup> Suzanne Danino  
M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich

Sont aussi présentes :

M<sup>e</sup> Nathalie Lachance, adjointe au président  
M<sup>me</sup> Josée Langlois, agente de recherche en droit  
M<sup>e</sup> Lucie Nadeau, juge administrative et vice-présidente de la qualité et de la cohérence à la Commission des lésions professionnelles

Invitée :

## **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 9 h 31.

Monsieur Normand Bolduc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Il souligne la présence de M<sup>e</sup> Lucie Nadeau qui a été invitée en lien avec le point 4 de l'ordre du jour.

Enfin, il fait part des motifs d'absence des membres qui ne participent pas à la séance.

## **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Bolduc demande que soit ajouté les points 9.1 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2012 QCCJA 626 » et 9.2 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2012 QCCJA 627 » après le point 9.

Sur la proposition de monsieur Antoine Roumi, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

## **3. Approbation des procès-verbaux de la séance publique du 4 décembre 2012 et de la séance électronique du 6 février au 12 février 2013**

Sur la proposition de madame Marie Auger, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 4 décembre 2012 tel qu'il a été rédigé.

Sur la proposition de monsieur Simon Julien, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue par courrier électronique du 6 février au 12 février 2013 tel qu'il a été rédigé.

Madame Auger constate que le rapport d'enquête dans le dossier 2012 QCCJA 570 n'aborde pas la question de la récidive.

M<sup>e</sup> Côté propose que les membres réfléchissent à un mécanisme qui leur permettrait de discuter de la jurisprudence du Conseil et de la procédure de dépôt des rapports d'enquête.

Les membres demandent que les points soulevés par madame Auger et M<sup>e</sup> Côté soient mis à l'ordre du jour de la prochaine séance afin d'en discuter.

#### **4. Adoption du Guide de rédaction des décisions et des rapports d'enquête du Conseil de la justice administrative**

Lors de la séance précédente, le Comité sur la rédaction des décisions et des rapports d'enquête a présenté le *Guide de rédaction des décisions et des rapports d'enquête* aux membres du Conseil.

Ce comité a été formé le 6 juin 2012 et il est composé de madame Marie Auger, monsieur Normand Bolduc, M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich, M<sup>e</sup> Lucie Le François, monsieur Michel Marchand et M<sup>e</sup> Lucie Nadeau, juge administrative et vice-présidente de la qualité et de la cohérence à la Commission des lésions professionnelles. Les membres se sont réunis le 21 septembre, le 2 novembre ainsi que le 30 novembre 2012. Ils ont été soutenus dans leurs travaux par madame Josée Langlois de la permanence du Conseil.

Les travaux du comité ont mené à l'élaboration d'un projet de guide par madame Langlois qui a été soumis pour approbation par les membres du Conseil.

Les membres discutent entre eux. Ils félicitent madame Langlois pour son travail.

Sur la proposition de M<sup>e</sup> Louis Morin, dûment appuyée, le guide est adopté tel que rédigé.

Monsieur Bolduc remercie les membres du Comité ainsi que madame Langlois pour leur implication, la qualité de leur travail et la célérité dont ils ont fait preuve. Il souligne l'excellente collaboration de M<sup>e</sup> Lucie Nadeau de la Commission des lésions professionnelles. En terminant, il rappelle à tous que le président d'un comité d'enquête n'est pas obligatoirement l'unique responsable de la rédaction du rapport d'enquête.

**M<sup>e</sup> Lucie Nadeau de la Commission des lésions professionnelles quitte la séance à 10 h 00.**

#### **5. Rapport du président**

##### **5.1 Renouvellements de mandats et nominations de nouveaux membres**

Monsieur Bolduc informe les membres que le 4 mars dernier, le directeur de cabinet du ministre de la Justice a fait savoir à M<sup>e</sup> Lachance que le dossier des nominations et des renouvellements de mandats au Conseil de la justice administrative cheminait. Il avise les membres qu'il fera parvenir un courriel de rappel au directeur de cabinet dès son retour à Québec.

## **5.2 Nouveau logiciel de traitement des plaintes**

Lors de la dernière séance, monsieur Bolduc a avisé les membres que le Conseil avait entrepris des démarches afin de mettre à jour son logiciel de traitement des plaintes.

L'estimation du coût des travaux par Irosoft et la Direction des ressources informationnelles du ministère de la Justice (DRI) était de 100 870 \$ pour des modifications qui ne répondaient pas pleinement à nos besoins.

Les 29 et 31 janvier derniers, monsieur Bolduc a donc rencontré la DRI ainsi que la sous-ministre adjointe Lyne Bouchard afin de discuter des options possibles. Il a été convenu d'une démarche en deux étapes : l'identification des besoins du Conseil en utilisant la procédure en usage à la DRI et un accompagnement lors de la présentation des logiciels utilisés par d'autres organismes.

La première étape est bien amorcée avec la schématisation des processus actuels et des processus cibles.

Dans ce dossier, la DRI du ministère de la Justice collabore pleinement avec le Conseil.

## **5.3 Étude des crédits 2013-2014**

Monsieur Bolduc informe les membres que l'étude des crédits du ministère de la Justice a eu lieu le 7 février dernier. La présence du Conseil de la justice administrative était requise par le premier groupe d'opposition. À la toute fin de la journée, il a été demandé au ministre de la Justice si M<sup>e</sup> Luc Harvey participait toujours aux séances du Conseil. Le ministre a répondu que le 25 octobre 2012 M<sup>e</sup> Harvey avait avisé le président du Conseil qu'il abstenait de participer aux réunions régulières du Conseil jusqu'à la fin de processus entourant la demande d'enquête dont il fait l'objet. Il a souligné que sa participation à la séance du 11 septembre 2012 était motivée par son seul souci de collaborer aux activités du Conseil en tant que membre président de la Régie du logement.

## **5.4 Rappel des règles de communication du Conseil de la justice administrative**

Monsieur Bolduc rappelle aux membres que M<sup>e</sup> Lachance de la permanence du Conseil est chargée de répondre aux questions des journalistes. Si les questions concernent un juge administratif en particulier, le président du tribunal auquel il est rattaché en sera informé.

## **5.5 Liste téléphonique des membres**

Un nouveau tableau a été remis aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance.

## **6. Sujets d'information**

### **6.1 Revue de presse**

Aucun sujet n'est abordé sous cette rubrique.

### **6.2 Site internet du Conseil de la justice administrative**

M<sup>e</sup> Lachance informe les membres que le contenu du site Internet a été mis à jour avec la publication d'un résumé de certaines décisions sur la recevabilité des plaintes rendues au cours de l'exercice 2010-2011. Puisque le processus d'examen des plaintes se déroule à huis clos, les noms du plaignant et du juge administratif visé sont omis.

Le lien vers le résumé sera transmis par courriel aux présidents afin qu'ils puissent diffuser l'information aux juges administratifs de leur tribunal respectif.

### **6.3 Requête en révision à la Cour supérieure de la décision interlocutoire rendue par le Comité d'enquête dans le dossier 2011 QCCJA 560**

M<sup>e</sup> Lachance informe les membres que la requête en révision a été débattue devant le juge Jacques Blanchard de la Cour supérieure les 16 et 17 janvier 2013.

M<sup>e</sup> Luc Harvey était représenté par M<sup>e</sup> François LeBel assisté de M<sup>e</sup> Bruno Sylvestre de l'étude Langlois Kronström Desjardins. Le Conseil, son comité d'enquête et ses membres étaient représentés par M<sup>e</sup> Serge Barma et le procureur général du Québec par M<sup>e</sup> France Bonsaint. Une avocate du Protecteur du citoyen a assisté à tout le débat.

Le dossier est en délibéré depuis le 17 janvier 2013.

### **6.4 Avant-projet de Code de déontologie des avocats**

Dans le cadre des travaux sur la réforme du *Code de déontologie des avocats*, le Conseil général du Barreau du Québec a soumis aux membres un avant-projet de *Code de déontologie des avocats*.

L'article 2 de l'avant-projet retient particulièrement l'attention car il prévoit que le Code s'appliquera en sus de toute autre règle déontologique liée à l'exercice de toute autre activité.

M<sup>e</sup> Lachance informe les membres que, conformément à ce qui avait été décidé lors de la séance du 4 décembre 2012, le Conseil de la justice administrative a transmis au Barreau du Québec, sous la signature de monsieur Bolduc, ses commentaires par rapport à cet avant-projet. Cette lettre a été transmise par courriel le 19 décembre dernier.

Le Groupe de travail doit produire un texte final pour adoption de principe.

#### **6.5 Journée de la justice administrative**

M<sup>e</sup> Côté informe les membres des derniers développements à ce sujet.

#### **6.6 Brèves formations pour les membres du Conseil**

M<sup>e</sup> Lachance avise les membres que la permanence du Conseil donnera de courtes formations aux membres du Conseil sur divers sujets touchant à la déontologie lors des séances des mois de juin et décembre de chaque année.

Divers sujets seront abordés. La formation du mois de juin 2013 aura pour thème « Le déroulement d'une enquête et le rôle du membre citoyen ».

#### **6.7 Le Projet de loi n° 17 – *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire***

Monsieur Bolduc informe les membres des modifications proposées par ce projet de loi au système de justice disciplinaire applicable aux membres des ordres professionnels. Il fait brièvement état des commentaires émis par les divers participants aux consultations particulières et auditions publiques de la Commission des institutions tenues les 15 et 18 mars derniers et du rôle que pourrait être appelé à jouer le Conseil de la justice administrative en matière de déontologie disciplinaire.

Des développements sont à venir puisque l'étude du projet de loi n° 17 débutera prochainement.

Les membres discutent entre eux et conviennent que le Conseil répondrait plus globalement à sa mission en couvrant plus de tribunaux administratifs.

**À la demande des membres la séance est suspendue à 10 h 38. La séance reprend à 10 h 50.**

#### **7. Listes dressées en vertu de l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative***

Madame Langlois présente aux membres les travaux effectués au cours de l'année afin de dresser les listes prévues par l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative*. Les documents utiles aux membres pour rendre leur décision leur ont été envoyés par courriel deux semaines avant la séance.

Ces listes ont été publiées pour la première fois en mai 2001. Par la suite, elles ont été mises à jour annuellement<sup>1</sup> et seront publiées à la partie I de la *Gazette officielle du Québec* le 13 avril 2013 pour une treizième année consécutive<sup>2</sup>.

La mise à jour des listes a été effectuée par la compilation de toutes les modifications législatives entrées en vigueur entre le 29 février 2012 et le 27 février 2013, et chacun des ministères et organismes a été contacté afin de confirmer les données à être publiées.

Cette année, la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* comporte 19 ministères, 50 organismes et 6 organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée. Fait à signaler, un nouvel organisme a été créé soit la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Deux résolutions sont adoptées par le Conseil afin que soient publiées les listes prévues par l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative*. Les listes paraîtront à la partie I de la *Gazette officielle du Québec* du 13 avril 2013.

Sur la proposition de M<sup>e</sup> Suzie Ducheine, dûment appuyée par monsieur Antoine Roumi, il est **résolu** à l'unanimité d'adopter la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* ainsi que la *Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée*, dont copies sont jointes au présent procès-verbal, afin qu'elles soient **publiées à la partie I de la Gazette officielle du Québec**, conformément à l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3).

Sur la proposition de madame Marie Auger, dûment appuyée par M<sup>e</sup> Marie Lamarre, il est **résolu** à l'unanimité d'adopter la version comportant une description de la mission et des fonctions de chaque organisme de la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* et de la *Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée*, dont copies sont jointes au présent procès-verbal, afin qu'elles soient **publiées dans le site Internet du Conseil**.

## **8. Modifications au Plan d'action de développement durable du Conseil de la justice administrative**

M<sup>e</sup> Lachance avise les membres que le gouvernement du Québec a autorisé le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement

<sup>1</sup> (2001) 133 G.O. I, 563, (2002) 134 G.O. I, 504, (2003) 135 G.O. I, 685, (2004) 136 G.O. I, 440, (2005) 137 G.O. I, 561, (2006) 138 G.O. I, 752, (2007) 139 G.O. I, 513, (2008) 140 G.O. I, 565, (2009) 141 G.O. I, 493, (2010) 142 G.O. I, 380, (2011) 143 G.O. I, 43 et (2012) 144 G.O. I, 487

<sup>2</sup> Toutes les versions des listes publiées par le Conseil sont disponibles sur son site Internet, ainsi que des versions détaillées de celles-ci.

durable jusqu'au 31 décembre 2014. La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* est donc prolongée jusqu'à l'adoption d'une stratégie révisée.

En conséquence, le *Plan d'action de développement durable 2009 à 2013* du Conseil de la justice administrative a été reconduit, avec de légères modifications, jusqu'au 31 mars 2015.

Ces modifications concernent principalement l'ajout d'une action qui contribue à l'atteinte de l'objectif 2 de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

M<sup>e</sup> Lachance a préparé un projet de *Plan d'action de développement durable 2009-2015*. Le projet de plan est remis aux membres qui en prennent connaissance.

Les membres discutent entre eux.

Sur la proposition de monsieur Simon Julien, appuyée par M<sup>e</sup> Marie Lamarre, le *Plan d'action de développement durable 2009-2015* du Conseil de la justice administrative est adopté tel que rédigé.

Le *Plan d'action de développement durable 2009-2015* du Conseil sera rendu public par sa publication dans le site Internet du Conseil et par la transmission du lien électronique de la nouvelle version du Plan au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

## **9. État et suivi des dossiers de plaintes et information de gestion**

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 8 mars 2013, a été distribué aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. 48 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2012-2013 pour un total de 73 plaintes dont 20 actuellement en traitement.

Il y a un dossier d'enquête actuellement actif.

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance hier le 25 mars 2013 en après-midi : il y avait quinze dossiers de plainte inscrits à l'ordre du jour. Treize plaintes ont été déclarées irrecevables et deux plaintes ont été déclarées recevables.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n<sup>os</sup> 609, 610, 611, 613, 614, 615, 616 et 619.

Monsieur Bolduc invite les membres qui le désirent à commenter les décisions.

Il avise les membres qu'une vérification sera faite auprès de la Régie du logement afin de savoir si les parties sont avisées lorsqu'une prolongation du délai pour

rendre une décision est accordée dans un dossier. Si les parties ne sont pas avisées, une lettre, sous sa signature, sera envoyée au président de la Régie du logement afin de porter à son attention le risque élevé de plainte qu'une telle situation peut engendrer.

### **9.1 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2012 QCCJA 626**

N° de dossier CJA :	626
Nom du plaignant :	Monsieur William Chamberlain
Nom du commissaire qui fait l'objet de la plainte :	M <sup>e</sup> René Napert
Tribunal :	Commission des lésions professionnelles

Lors de sa séance d'hier après-midi, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par monsieur William Chamberlain contre M<sup>e</sup> René Napert, commissaire à la Commission des lésions professionnelles. En conséquence, conformément à l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative*, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 29 novembre 2012 monsieur William Chamberlain porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre le commissaire M<sup>e</sup> René Napert de la Commission des lésions professionnelles;

ATTENDU QUE l'article 400 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q., chapitre A-3.001) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un membre de la Commission des lésions professionnelles, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., chapitre J-3) compte tenu des adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE lors de la séance du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 25 mars 2013, la plainte portée par monsieur William Chamberlain contre le commissaire René Napert a été déclarée recevable au sens de la *Loi sur la justice administrative*;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 400 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> à 9<sup>o</sup> de l'article 167 de la *Loi sur la justice administrative*, dont l'un au moins n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 400 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre du Conseil visé au paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 167 de la *Loi sur la justice administrative* ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Commission après consultation de l'ensemble de ses commissaires;

ATTENDU QUE l'article 187 de la *Loi sur la justice administrative* prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Marchand, appuyée par madame Marie Auger, il est résolu, conformément aux articles 400 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et 186 de la *Loi sur la justice administrative*, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 29 novembre 2012 par monsieur William Chamberlain contre M<sup>e</sup> René Napert au regard notamment de l'article 416 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (L.R.Q., c. A-3.001) et des articles 3 et 16 du *Code de déontologie des membres de la Commission des lésions professionnelles*, D. 722-2005 du 17 août 2005, (2005) 137 G.O. II, 4500, (R.R.Q., chapitre A-3.001, r.4) quant à l'utilisation de son statut professionnel dans le traitement de dossiers personnels impliquant le plaignant.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M<sup>e</sup> Robert Côté, membre du Conseil de la justice administrative et président du Comité d'enquête;
- Monsieur Simon Julien, membre du Conseil de la justice administrative;
- M<sup>e</sup> Santina di Pasquale, commissaire à la Commission des lésions professionnelles.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M<sup>e</sup> Santina di Pasquale, M<sup>e</sup> Michèle Carignan, commissaire à la Commission des lésions professionnelles, est désignée membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

## 9.2 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2012 QCCJA 627

N° de dossier CJA : 627  
Nom de la plaignante : M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich, présidente du TAQ  
Nom du membre  
qui fait l'objet de la plainte : M<sup>e</sup> Guy Gagnon  
Tribunal : Tribunal administratif du Québec

Lors de sa séance d'hier après-midi, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich, présidente du Tribunal administratif du Québec contre M<sup>e</sup> Guy Gagnon, membre du Tribunal administratif du Québec. En conséquence, conformément à l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative*, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 20 décembre 2012 M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich, présidente du Tribunal administratif du Québec porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre le membre M<sup>e</sup> Guy Gagnon du Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un membre du Tribunal administratif du Québec, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., chapitre J-3);

ATTENDU QUE lors de la séance du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 25 mars 2013, la plainte portée par M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich, présidente du Tribunal administratif du Québec, contre le juge administratif Gagnon a été déclarée recevable au sens de la *Loi sur la justice administrative*;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative* prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 3<sup>o</sup> à 9<sup>o</sup> de l'article 167 de la *Loi sur la justice administrative*, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative* énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 167 de la *Loi sur la justice administrative* ou choisi à partir d'une liste établie par le président du Tribunal administratif du Québec après consultation de l'ensemble de ses membres;

ATTENDU QUE l'article 187 de la *Loi sur la justice administrative* prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M<sup>e</sup> Louis Morin, appuyée par monsieur Antoine Roumi, il est résolu, conformément à l'article 186 de la *Loi sur la justice administrative*, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 20 décembre 2012 par M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich, présidente du Tribunal administratif du Québec, contre M<sup>e</sup> Guy Gagnon au regard notamment de l'article 70 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3), de l'article 850 de la *Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative* (L.Q. (1997), c.43) et de l'article 5 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (R.R.Q., c. M-30, r.1) quant à son comportement en lien avec des investissements dont il est fait état par la Cour supérieure dans le jugement du 3 décembre 2012 de l'honorable Eva Petras et dans le jugement du 5 décembre 2012 de l'honorable Gaétan Dumas.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M<sup>e</sup> Marie Lamarre, membre du Conseil de la justice administrative et présidente du Comité d'enquête;
- Monsieur Normand Bolduc, membre du Conseil de la justice administrative;
- M<sup>e</sup> Lucie Le François, membre du Tribunal administratif du Québec.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M<sup>e</sup> Lucie Le François, M<sup>e</sup> Hélène Gouin, membre du Tribunal administratif du Québec, est désignée membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

#### **10. Suivi des dossiers d'enquête en cours**

Monsieur Bolduc invite le président à présenter un suivi de son dossier.

- **Dossier 2011 QCCJA 560**

M<sup>e</sup> Turcotte informe les membres que l'enquête est suspendue pour le moment, le temps que la Cour supérieure se prononce sur la requête en révision de la décision interlocutoire.

#### **11. Formation d'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes et d'un nouveau Comité de relecture**

L'actuel Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a été constitué le 9 juin 2012. Il s'agissait du 10<sup>ième</sup> comité constitué par le Conseil à la suite des modifications législatives entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes est présentement composé des membres suivants :

- M. Normand Bolduc;
- M<sup>e</sup> Suzie Ducheine;
- M. Simon Julien;
- M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich;
- M<sup>e</sup> Marie Lamarre;
- M. Michel Marchand;
- M<sup>e</sup> Alain Turcotte.

Tous les membres du Conseil manifestent leur accord avec la proposition concernant la constitution et la composition d'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

En conséquence, sur la proposition de M<sup>e</sup> Pauline Perron, appuyée par M<sup>e</sup> Alain Turcotte, il est résolu que pour l'examen des plaintes qui lui seront soumises après le 26 mars 2013 (soit pour les séances des 5 juin, 16 septembre et 4 décembre 2013) un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc;
- Madame Marie Auger;
- M<sup>e</sup> Robert Côté;
- Madame Suzanne Danino;
- M<sup>e</sup> Suzie Ducheine;
- M<sup>e</sup> Marie Lamarre;
- M<sup>e</sup> Lucie Le François.

Les membres du Conseil désignent monsieur Normand Bolduc pour agir à titre de président du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Un nouveau Comité de relecture des décisions doit aussi être formé.

Sur la proposition de monsieur Simon Julien, dûment appuyée, il est résolu qu'un nouveau Comité de relecture soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc;
- M<sup>e</sup> Robert Côté;
- M<sup>e</sup> Lucie Le François.

**12. Projet de modification des *Règles de régie interne* lorsqu'un membre du Conseil de la justice administrative fait l'objet d'une enquête**

Lors de la séance du 4 décembre 2012, les membres ont été invités à réfléchir à l'opportunité de modifier les *Règles de régie interne* afin de prévoir le cas où un membre du Conseil fait l'objet d'une enquête. Une proposition de modification aux *Règles de régie interne* a été soumise aux membres. D'un commun accord, ils ont décidé de poursuivre leur réflexion lors de la présente séance.

Les membres poursuivent donc leur examen de la proposition et expriment leur opinion.

Considérant que l'article 18 des *Règles de régie interne* traite déjà du conflit d'intérêts, la majorité des membres convient qu'une modification aux *Règles de régie interne* est inutile.

**13. Calendrier des séances**

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

5 juin 2013 à 13 h 30 à Québec  
17 septembre 2013 à 9 h 30 à Montréal  
4 décembre 2013 à 13 h 30 à Québec  
25 mars 2014 à 9 h 30 à Montréal

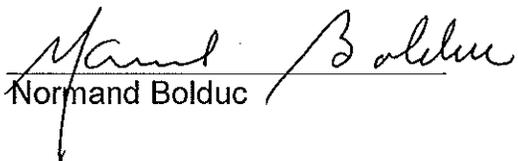
**14. Questions diverses**

Aucun sujet n'a été abordé sous cet item.

**15. Levée de la séance**

La séance du Conseil est levée à 12 h 13.

Le président du Conseil de la justice administrative,

  
Normand Bolduc